



Liste des critères proposés par Amnesty International pour la sélection des candidats au mandat de rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Les candidats à ce mandat doivent être présentés sur la base de critères techniques, professionnels et autres.

La Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme (CDH) établit des critères généraux qui sont d'une « importance primordiale pour la nomination, la sélection et la désignation des titulaires de mandat: a) compétence; b) expérience dans le domaine couvert par le mandat; c) indépendance; d) impartialité; e) intégrité personnelle; et f) objectivité ».

La décision 6/102 du CDH établit quatre critères techniques et objectifs (compétences et expériences reconnues, compétences établies et flexibilité/ inclination et temps disponible) à prendre en considération dans la sélection des titulaires de mandats des procédures spéciales.

Les listes d'éléments à vérifier (*checklists*) que vous trouverez ci-dessous veut être une aide à l'interprétation de ces critères.

1. Qualifications (et compétences): diplômes et expérience professionnelle équivalente dans le domaine des droits de l'homme; bonnes connaissances et capacités en matière de communication dans deux des langues officielles de travail des Nations unies.

Checklist :

- Etudes universitaires ou diplôme équivalent dans un domaine directement lié au mandat, de préférence centré principalement sur le droit public international, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international ;
- publications universitaires ou autres, y inclus celles des ONG (articles, études, rapports, recherches ou tous autres écrits témoignant de connaissances approfondies) sur des questions relatives aux droits humains pertinentes pour le mandat ;
- très bonnes connaissances et capacités en matière de communication dans au moins deux des langues de travail de l'ONU (des connaissances de l'anglais, du français, de l'espagnol ou d'autres langues officielles de l'ONU telles que l'arabe, le chinois ou le russe seraient un atout) ;
- expérience étendue dans l'art de parler en public (p. ex. dans des séminaires d'experts) et, dans l'idéal, dans la communication avec les médias, les gouvernements et autres parties intéressées.

2. Expertise requise : connaissance des normes internationales et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ; connaissance des mandats institutionnels liés aux Nations unies ou des activités d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits de l'homme ; expérience reconnue dans le domaine des droits de l'homme.

Checklist :

- Connaissances approfondies dans le domaine du droit international humanitaire et des normes ainsi que du droit relatifs aux droits de l'homme ;
- au moins 10 ans d'expérience dans le domaine des droits de l'homme, notamment dans la protection des personnes à risque et/ou le soutien aux victimes potentielles d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraire, à leur famille et aux témoins de ces exécutions ; expérience dans la conduite ou le suivi d'enquêtes sur des violations de droits humains, en particulier les cas d'exécutions extrajudiciaires et les assassinats politiques ;
- excellentes connaissances dans les domaines suivants : le cadre juridique international et régional et la jurisprudence pertinente en matière d'interdiction des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; le droit à la vie ; les garanties et restrictions relatives aux condamnations à la peine capitale ; les disparitions forcées ; le droit à un procès équitable ; les normes internationales en matière de recours à la force et de réparations, y compris les compensations et la réinsertion des victimes ; les poursuites et les sanctions à l'encontre des auteurs ; les mandats institutionnels des Nations unies ou d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits de l'homme.

3. Compétences reconnues : aux niveaux national, régional ou international, dans les domaines liés aux droits humains.

Checklist :

- Connaissance des méthodes fondées sur les droits de l'homme en vue d'enquêter sur les cas d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et expérience concrète dans ce domaine, notamment dans des circonstances difficiles et dans divers pays ;
- capacité de mener les recherches à la fois théoriques et sur le terrain qu'exigent les missions d'information ;
- expérience étendue de l'analyse critique des informations et des données, permettant d'examiner les cas individuels et d'identifier les tendances existantes et faire des recommandations efficaces ;
- expérience dans le domaine du contact avec les familles des victimes et les témoins d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ;
- expérience dans le domaine de la coopération avec les autorités chargées des cas d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, notamment les autorités militaires, policières et pénitentiaires ;
- sensibilité particulière aux nuances politiques et aux problèmes qui risquent de se poser dans les enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ;
- conscience des vulnérabilités particulières de certains groupes ou personnes (p. ex. membres de minorités, partisans de l'opposition, détenus, qui risquent de devenir la cible d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ;
- engagement à coopérer étroitement avec tout un ensemble de parties intéressées, notamment les ONG.

Une expérience dans la manière d'aborder les enquêtes, les contestations et autres aspects des affaires d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires soumis aux autorités judiciaires ou quasi-judiciaires serait un atout.

4. Flexibilité/volonté et disponibilité en temps suffisantes pour assumer de manière effective les fonctions lié au mandat et pour répondre à ses exigences, notamment en se rendant dans les pays concernés, en rédigeant des rapports en temps et en heure, et en participant aux sessions du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'à celles de l'Assemblée générale.

Checklist :

- La volonté et la capacité de conduire des enquêtes de terrain, dans toutes les régions du monde, sur des cas allégués d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur les facteurs contribuant à ce phénomène ;
- un engagement démontré en faveur du droit international relatif aux droits humains ainsi que des normes et des valeurs en la matière, y compris une approche de principe du droit à la vie et des autres droits fondamentaux auxquels les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraire portent atteinte ; un engagement à soutenir l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité du mandat du rapporteur spécial ;
- la volonté et la capacité de consacrer une part substantielle de son temps de travail à la réalisation du mandat, notamment deux à trois missions par an consacrées à la visite de pays, la préparation et la présentation de rapports au Conseil de droits de l'homme et à l'Assemblée générale (et notamment le rapport annuel et les rapports de mission) et en assistant aux séminaires et à d'autres réunions de l'ONU ;
- la volonté et la capacité d'agir d'urgence sur les cas ou les situations exigeant une attention immédiate.

Bien qu'Amnesty International estime qu'un engagement en faveur des droits humains universels, une expérience et une compétence confirmées et une intégrité personnelle soient indispensables pour prétendre être candidat au poste de rapporteur spécial, l'organisation ne considère pas que le candidat à ce poste doit remplir chacun des critères des listes de contrôle ci-dessus. Mais les meilleurs candidats en rempliront un nombre substantiel. Veuillez noter par ailleurs que ces critères ne constituent pas une liste complète des qualifications souhaitables pour le poste de rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.

Les candidats à ce poste doivent être conscients qu'il s'agit d'une fonction bénévole, non rémunérée. Les frais encourus, dans des limites raisonnables, sont remboursés. Mais aucun salaire n'est versé pour un travail qui exige de la personne qui occupe ce poste beaucoup de temps et une grande disponibilité pour répondre à l'urgence des situations (voir plus haut).

Les ONG et autres organisations qui souhaitent désigner des candidats potentiels peuvent envoyer les noms des personnes en question au Bureau de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme avant le **31 mars 2010**, afin qu'ils soient inclus dans la liste qui sera rendue publique et qui servira de base à l'audition des candidats¹. Veuillez obtenir l'accord préalable des candidats avant de communiquer leur nom au Bureau de la Haut-Commissaire.

Mars 2010

¹ <http://www2.ohchr.org/french/bodies/chr/special/nominations.htm>